

INFORMATIONS DU RESEAU – 17 MAI 2021

À partir du 19 mai, le couvre-feu sera repoussé à 21 heures. Les terrasses des bars et restaurants, les musées, les théâtres et salles de cinéma pourront réouvrir.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

19 mai

ÉTAPE 2
SAUF SITUATION SANITAIRE
DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Couvre-feu décalé à 21h
- Télétravail maintenu
- Réouverture* des commerces
- Réouverture des terrasses, tables de 6 personnes maximum
- Réouverture* des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis
800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- Réouverture* des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs
800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés
- Rassemblements de plus de 10 personnes interdits

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

À partir du 9 juin, le couvre-feu sera repoussé à 23 heures et de nouveaux lieux accueillant du public pourront rouvrir.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

9 juin

ÉTAPE 3
SAUF SITUATION SANITAIRE
DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Couvre-feu à 23h
- Assouplissement du télétravail
- Réouverture* des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs (pass sanitaire)
- Réouverture* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur
- Réouverture* des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes (pass sanitaire)
- Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

Enfin, le 30 juin, il n'y aura plus de couvre-feu et ce sera la fin des limites de jauge dans les lieux recevant du public.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

30 juin

ÉTAPE 4
SAUF SITUATION SANITAIRE
DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Fin du couvre-feu
- Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale
- Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire)
- Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale
- Les discothèques demeurent fermées

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

L'ensemble de ce calendrier, les jauges et protocoles seront détaillés la semaine du 10 mai par le Premier ministre Jean Castex.